



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
du 25 novembre 2019

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tenue le lundi 25 novembre 2019 à 9 h 30 à la station de production d'eau potable de la RAIM, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président, et à laquelle étaient présents :

M. Stéphane Handfield, 1^{er} vice-président
Mmes Nathalie Bellavance, 2^{ième} vice-présidente
Nathalie Ricard, membre
Brigitte Villeneuve, membre
MM. Bertrand Lefebvre, membre

Ainsi que : Mmes Chantal Marceau, directrice générale et
secrétaire-trésorière
Christiane Lambert, assistante secrétaire-
trésorière
M. Daniel LeBlanc, directeur des opérations
Louis-Philippe Buist, ing, coordonnateur génie
et technologies

La secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil le document énuméré ci-après :

- Dépôt de la lettre de confirmation d'embauche du contremaître - M. Daniel Paquette

RÉSOL. : 115-11-2019 (Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 116-11-2019 (Nomination de la présidente et de la secrétaire d'élections)

IL EST PROPOSÉ PAR: Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE madame Chantal Marceau soit nommée présidente d'élections.

QUE madame Christiane Lambert soit nommée secrétaire d'élections.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOL. : 117-11-2019 (Élection du président de la RAIM)

IL EST PROPOSÉ PAR: Stéphane Handfield

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE monsieur Yan Maisonneuve soit nommé président de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins pour un terme de 12 mois, soit jusqu'à l'assemblée régulière de novembre 2020.

D'AUTORISER le président à signer pour et au nom de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins les chèques et les documents bancaires,

QUE les chèques et autres effets bancaires comportent deux signatures dont celle de la secrétaire-trésorière ou de l'assistante secrétaire-trésorière, lorsque la secrétaire-trésorière est absente ou dans l'impossibilité de le faire.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 118-11-2019 (Élection du premier vice-président de la RAIM)

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Bellavance

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE monsieur Stéphane Handfield soit nommé premier vice-président de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins pour un terme de 12 mois, soit jusqu'à l'assemblée régulière de novembre 2020.

D'AUTORISER le premier vice-président, à signer pour et au nom de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins les chèques et les documents bancaires lorsque le président est absent ou est dans l'impossibilité de le faire.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 119-11-2019 (Élection de la deuxième vice-présidente de la RAIM)

IL EST PROPOSÉ PAR: Stéphane Handfield

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE madame Nathalie Bellavance soit nommée la deuxième vice-présidente de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins pour un terme de 12 mois, soit jusqu'à l'assemblée régulière de novembre 2020.

D'AUTORISER la deuxième présidente à signer pour et au nom de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins les chèques et les documents bancaires lorsque le président et le premier vice-président sont absents ou est dans l'impossibilité de le faire.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOL. : 120-11-2019 (Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Nomination du (de la) président (e) et secrétaire d'élections;
3. Élection du (de la) président (e) de la RAIM;
4. Élection du (de la) premier (ère) vice-président (e) de la RAIM;
5. Élection du (de la) deuxième vice-président (e) de la RAIM;
6. Adoption de l'ordre du jour;
7. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 octobre 2019;
8. Adoption des listes des comptes payés et des comptes à payer du fonds d'administration;
9. Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} septembre au 30 septembre 2019;
10. Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2020;
11. Adoption du programme des dépenses en immobilisation pour les années 2020-2021-2022;
12. Autorisation d'allocation pour téléphone cellulaire;
13. Approbation de la « Politique de financement du régime complémentaire de retraite des employés de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) et de la MRC les Moulins »;
14. Affaires nouvelles;
15. Période de questions;
16. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**RÉSOL. : 121-11-2019 (Adoption du procès-verbal de l'assemblée
ordinaire du 28 octobre 2019)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 octobre 2019
soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

**RÉSOL. : 122-11-2019 (Adoption des listes des comptes payés et
des comptes à payer du fonds d'administration)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE les listes des comptes payés et des comptes à payer du fonds
d'administration, aux montants respectifs de 1 145 116,37 \$ et de
186 240,93 \$ telles qu'annexées à la présente résolution pour en faire
partie intégrante, soient adoptées et que leur paiement soit autorisé.

ADOPTÉ

**RÉSOL. : 123-11-2019 (Adoption de la liste des paiements
électroniques pour la période du 1^{er} septembre au 30 septembre
2019)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre
APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE la liste de paiements électroniques pour la période du 1^{er}
septembre au 30 septembre 2019 au montant de 223 143,88 \$ telle
qu'annexée à la présente résolution, soit adoptée et que leur paiement
soit approuvé.

ADOPTÉ

**RÉSOL. : 124-11-2019 (Adoption des prévisions budgétaires de
l'année 2020)**

IL EST PROPOSÉ PAR: Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR: Bertrand Lefebvre

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc
intermunicipale des Moulins adopte les prévisions budgétaires de l'année
2020 prévoyant des revenus et des dépenses au montant de
11 215 800 \$.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOL. : 125-11-2019 (Adoption du programme des dépenses en immobilisation pour les années 2020-2021-2022)

IL EST PROPOSÉ PAR: Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins adopte le programme en immobilisations pour les années 2020-2021-2022 au montant de 11 835 000 \$, tel qu'il est décrit au document joint à la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 126-11-2019 (Autorisation d'allocation pour téléphone cellulaire)

IL EST PROPOSÉ PAR: Bertrand Lefebvre
APPUYÉ PAR: Brigitte Villeneuve

QU'une allocation mensuelle de 80,00 \$ pour téléphone cellulaire soit versée aux personnes occupant les postes suivants :

- Directrice générale et secrétaire-trésorière
- Directeur des opérations
- Coordonnateur génie et technologies
- Contremaître
- Adjointe administrative

QUE le coût de remplacement, en cas de bris, de réparation ou de perte soit entièrement à la charge des employés recevant cette allocation.

QUE la RAIM libère les numéros de téléphone et cesse de payer pour les services cellulaires au fur et à mesure que l'employé prend en charge de son propre service, et ce au plus tard le 31 janvier 2020.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 127-11-2019 (Approbation de la « Politique de financement du régime complémentaire de retraite des employés de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) et de la MRC les Moulins)

ATTENDU QUE la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite Québec* et ses règlements afférents prévoit qu'un régime de retraite doit être doté d'une politique de financement;

ATTENDU QUE les actuaires et les parties se sont entendus sur une politique de financement du régime complémentaire de retraite des employés de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) et de la MRC les Moulins;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins**

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins autorise le président ou un des vice-présidents, la directrice générale et secrétaire-trésorière ou l'assistante secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, la « Politique de financement du régime complémentaire de retraite des employés de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) et de la MRC les Moulins », jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

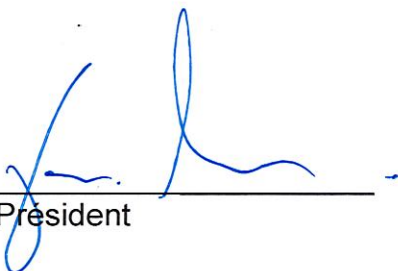
ADOPTÉ

RÉSOL. : 128-11-2019 (Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ



Président



Secrétaire-trésorière